

# Avant-propos

La politique de la ville est mise en place par les pouvoirs publics afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers les plus en difficulté, notamment en termes d'emploi, d'éducation et de logement, et ainsi de réduire les inégalités entre les territoires. Elle implique une intervention publique adaptée et ciblée sur ces quartiers et s'inscrit dans un périmètre d'action défini, appelé « géographie prioritaire ». C'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants qu'ont été identifiés les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont les contours précis et définitifs ont été définis en concertation avec les acteurs locaux.

La solidarité nationale s'y exprime à travers les contrats de ville. Ceux-ci sont parrainés et signés à l'échelle des intercommunalités et reposent sur trois enjeux : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Compte tenu de sa grande diversité d'intervention (emploi, logement, éducation, jeunesse, culture ...) la politique de la ville nécessite une action interministérielle. Les conventions interministérielles permettent de concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les politiques des différents ministères intègrent donc la préoccupation des quartiers dans leurs modes d'intervention.

Le classement des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire dans les établissements rencontrant le plus de difficultés sociales. Ainsi la géographie de l'éducation prioritaire est cohérente avec la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) contribue à la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et constitue une opportunité de transformation des conditions de vie des habitants.

Dans cet atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en Centre-Val de Loire, la précarité s'appréhende en premier lieu par le niveau de vie des habitants. Celui-ci est approché par le revenu par unité de consommation médian des habitants : la moitié des résidents dispose de moins que de ce revenu, l'autre moitié de plus. Si cet indicateur est faible par construction, puisque c'est le revenu qui a permis de déterminer les contours des QPV, les conditions de vie des habitants des quartiers ne peuvent se réduire à l'étude d'un individu médian. Ainsi, au sein d'un même quartier peuvent cohabiter des personnes en grande précarité financière et des personnes moins en difficulté. L'hétérogénéité des situations des résidents des QPV peut être approchée par la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à un seuil déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population (seuil de pauvreté) via le taux de pauvreté. Les quartiles des revenus disponibles rendent aussi compte de la dispersion des situations de précarité.

Cette précarité monétaire des habitants des quartiers peut être liée à leur situation familiale et personnelle : monoparentalité, isolement des personnes vivant seules, charge d'une famille nombreuse, faible niveau de qualification ou encore nationalité. Ces aspects peuvent en effet constituer des freins à l'emploi ou au retour à l'emploi, appréhendés dans cet atlas par le taux d'emploi et la proportion de chômeurs de longue durée. Ils se conjuguent avec la situation locale du marché du travail et les conditions physiques d'accès à ce marché (enclavement, manque de transport en commun...).

Le taux de scolarisation des 15-24 ans permet quant à lui d'appréhender la capacité qu'auront les citoyens de demain à s'intégrer sur le marché du travail.

Le document établi a été conçu comme un outil d'aide à la décision pour les acteurs de la politique de la ville dans le cadre des actions prioritaires qu'ils devront mettre en place sur leurs territoires.

**Yvonne Pérot**

Directrice régionale Insee Centre-Val de Loire

**Sylvie Hirtzig**

Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Centre-Val de Loire, Loiret  
DRDJSCS

En région Centre-Val de Loire, 52 quartiers ont été identifiés comme prioritaires au titre de la politique de la ville en raison du faible niveau de revenu de leurs habitants. Ces quartiers comptent en moyenne 3 000 habitants. Ce sont ainsi 157 000 habitants au total dans la région qui sont concernés par la politique de la ville. Ils résident dans 30 communes appartenant à 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

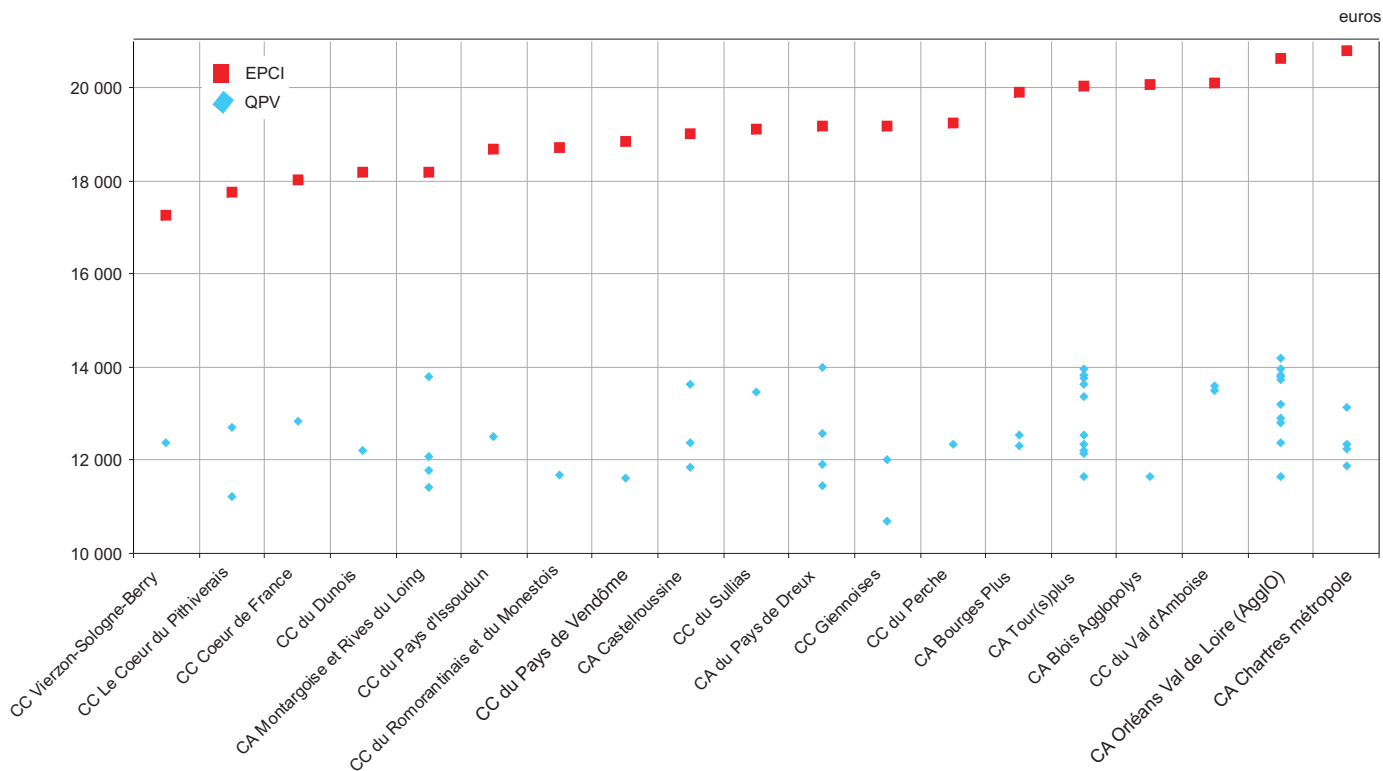
L'environnement géographique et économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), selon qu'il est plus ou moins dynamique et favorisé, peut avoir une influence sur leur développement et jouer un rôle moteur dans leur désenclavement et la maximisation des chances offertes à leurs habitants. L'analyse des caractéristiques démographiques et économiques des résidents de ces quartiers dessine trois profils de quartiers en lien avec leur environnement. Les premiers sont majoritairement situés en frange francilienne et présentent des profils de population différenciés et des difficultés économiques marquées par rapport à l'intercommunalité qui les abrite. Les seconds présentent également des profils de population différenciés, tout en bénéficiant de la dynamique économique de leur agglomération. Enfin, les habitants de la troisième famille de QPV ne se distinguent,

au sein de leur EPCI, que par des revenus plus faibles.

Cette disparité entre les quartiers est confirmée par l'absence de corrélation entre le revenu médian des habitants d'un EPCI et le revenu médian des résidents de ses QPV (figure 1). Au sein d'un même EPCI, peuvent coexister des quartiers dont les habitants sont très pauvres et d'autres où résident des personnes moins défavorisées, et ce quel que soit le revenu médian de l'EPCI et sa position vis à vis des autres EPCI comportant des QPV.

Les EPCI ont par ailleurs un rôle défini par la loi (cf loi politique de la ville) de prise en charge de la politique de la ville. Le potentiel financier théorique permet une comparaison des ressources mobilisables par chaque intercommunalité pour la mettre en œuvre. Calculé en appliquant aux bases d'imposition de l'EPCI les taux moyens nationaux, il constitue une mesure des moyens théoriquement à sa disposition pour financer l'ensemble de ses actions, y compris la politique de la ville. Ces ressources financières sont liées en partie au revenu et au patrimoine global des habitants par le biais des impôts locaux, mais également, directement ou indirectement, à la présence d'entreprises sur le territoire ainsi qu'à la dotation de l'État.

## 1 Revenus disponibles par UC médians dans les EPCI et QPV de la région Centre-Val de Loire



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

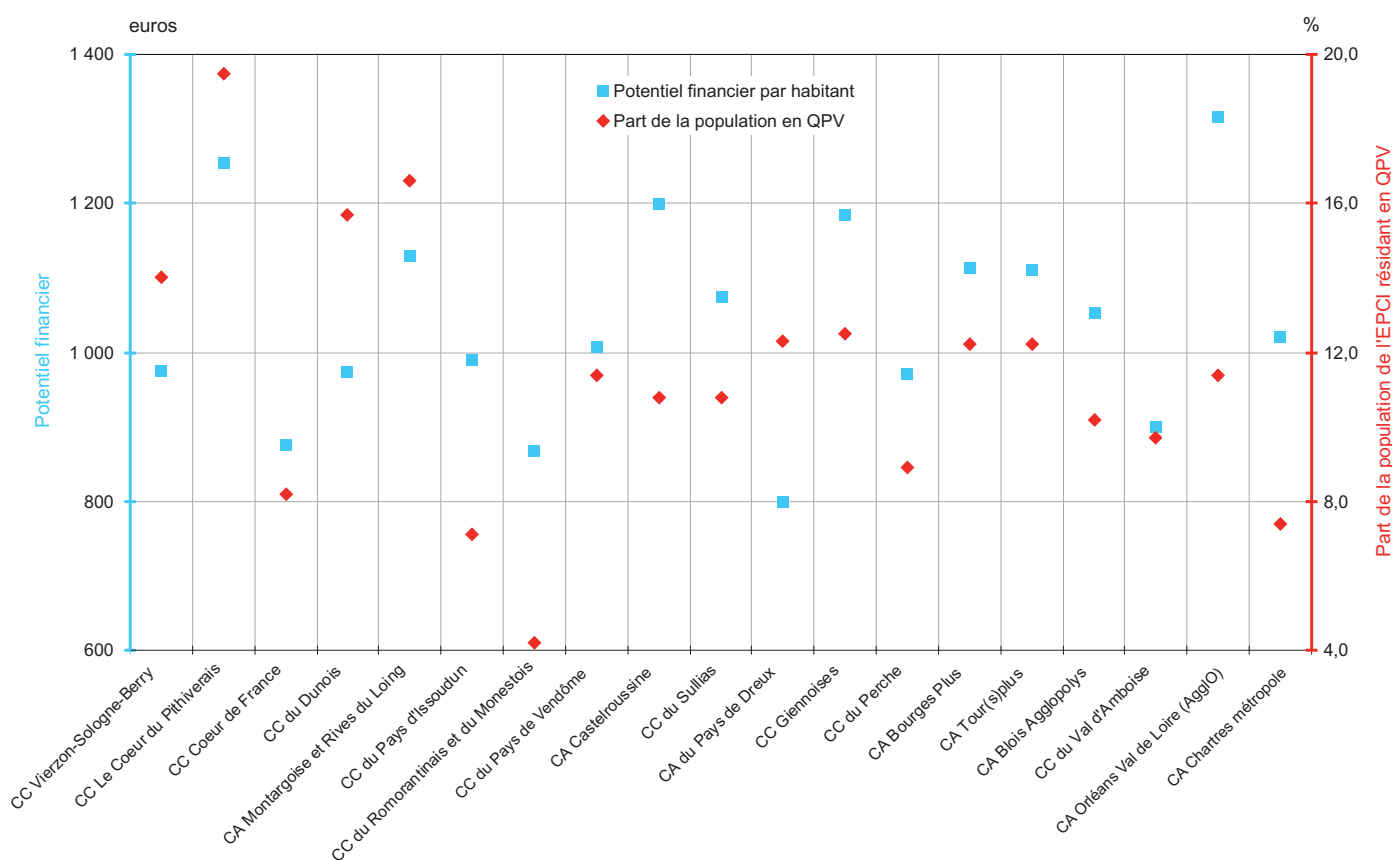
Parmi les EPCI ayant mis en place un contrat de ville, ce potentiel financier théorique varie entre 800 euros par habitant pour la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et environ 1 300 euros par habitant pour la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (figure 2).

Ce potentiel financier théorique est à mettre en perspective avec la part de la population de l'EPCI résidant en QPV. L'observation combinée de leur potentiel financier par habitant et de la part de leur population résidant en QPV permet une comparaison des moyens mobilisables par chaque EPCI pour déployer les actions définies dans le contrat de ville auprès de chaque habitant des quartiers prioritaires. La CA du Pays de Dreux, la CC du Dunois et la CC Vierzon-Sologne-Berry sont les trois EPCI dont les ressources théoriques mobilisables dans ce cadre sont les plus faibles au regard de la population concernée. Dans la CA du Pays de Dreux, le potentiel financier théorique de l'intercommunalité est le plus faible parmi les EPCI avec 800 euros par habitant et plus de 12 % de la population réside en QPV. Dans les communautés de communes du Dunois et Vierzon-Sologne-Berry le potentiel financier théorique par habitant est en deçà de la moyenne des 19 intercommunalités concernées par la politique de la ville et plus de 14 % de la population résident en QPV (figure 2).

C'est dans la CA Montargoise et Rives du Loing et la CC Le Cœur du Pithiverais que les parts de la population résidant en QPV sont les plus importantes de la région (respectivement 16,6 % et 19,5 %). Mais ces deux EPCI disposent d'un potentiel financier estimé plus élevé que les précédents et sont donc, théoriquement, moins limités dans leurs actions en faveur de leurs habitants les plus défavorisés.

Parmi les six préfectures de département de la région, les communautés d'agglomération Castelroussine et Orléans Val de Loire sont, en théorie, les plus à même de venir en aide aux habitants des QPV. En effet, ces deux intercommunalités disposent de potentiels financiers théoriques parmi les plus élevés des EPCI de la région concernés par la politique de la ville au regard de la part de leur population vivant en QPV. Les communautés d'agglomération Bourges Plus, Tour(s)plus et Blois Agglopolys disposent de potentiels financiers légèrement supérieurs à la moyenne des autres EPCI de la région ayant signé des contrats de la ville (1 100 euros par habitant chacune). Mais la part de population en QPV des deux premières intercommunalités est aussi un peu au dessus de la moyenne. La CA Chartres métropole se distingue par une faible part de population résidant en QPV. Mener des actions en faveur des habitants les plus pauvres ne devrait donc, en théorie, pas poser de problème dans cet EPCI.

## 2 Potentiel financier et part de la population de l'EPCI résidant en QPV



Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; DGCL 2011

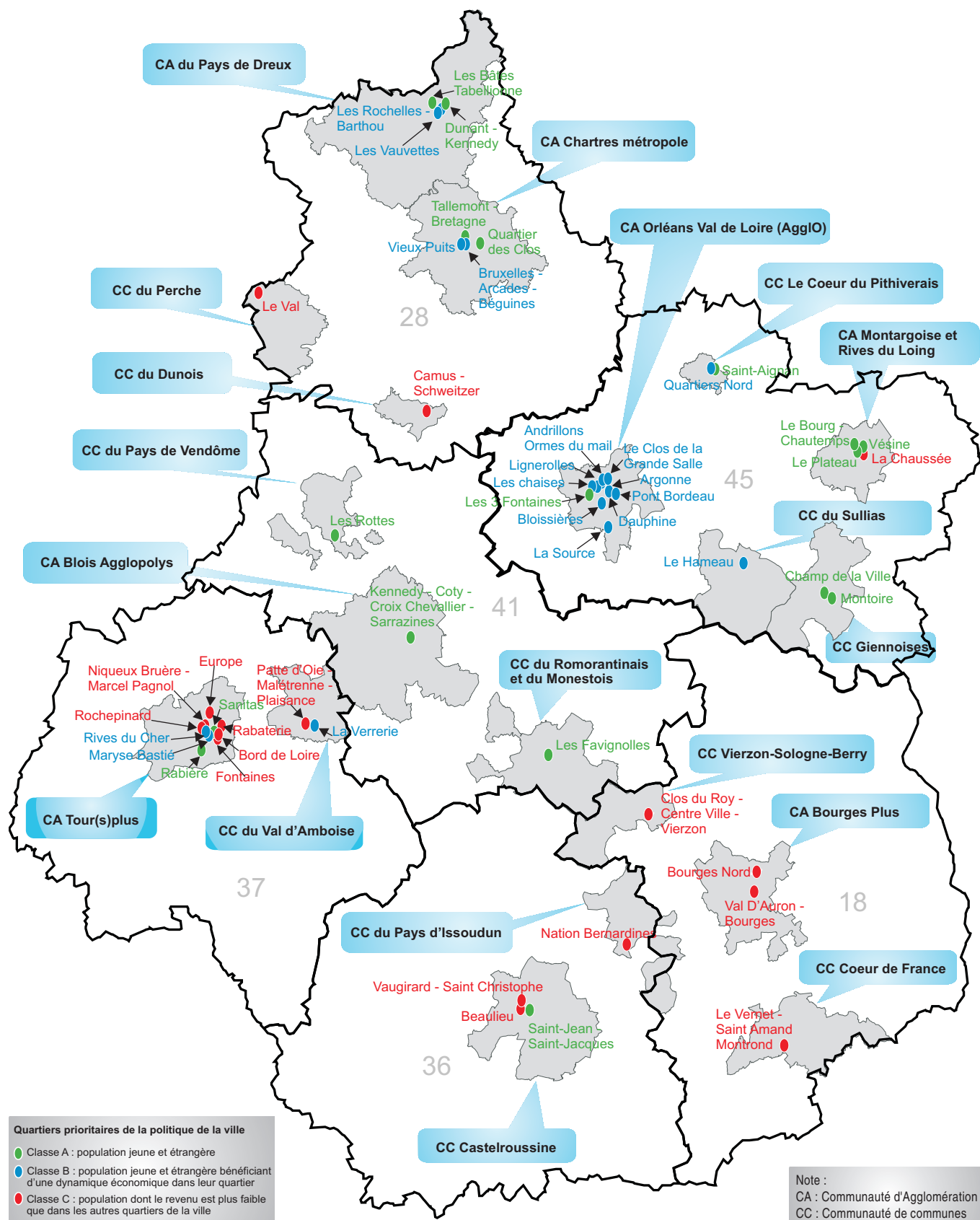
## 3 Liste des contrats de ville ayant un quartier de la politique de la ville

EPCI	Nombre de communes dans l'EPCI	Population de l'EPCI	Part de la population de l'EPCI résidant en QPV	Revenu disponible par UC médian des habitants de l'EPCI	Potentiel financier par habitant de l'EPCI	Communes concernées	Quartiers	Population du quartier	Revenu médian du quartier
<b>CHER</b>									
CA Bourges Plus	16	97 862	12,2%	19 911	1 112	Bourges	Bourges Nord Val d'Auron-Bourges	9 503 2 465	12 314 12 553
CC Coeur de France	19	19 316	8,2%	18 028	875	Saint-Amand-Montrond (*)	Le Vernet-Saint Amand Montrond	1 578	12 841
CC Vierzon-Sologne-Berry	10	32 691	14,0 %	17 267	975	Vierzon	Clos du Roy-Centre Ville-Vierzon	4 581	12 370
<b>EURE-ET-LOIR</b>									
CA Chartres métropole	47	121 684	7,4 %	20 799	1 020	Chartres Lucé	Quartier des Clos Vieux Puits Bruxelles-Arcades-Béguines	2 553 1 934 2 168	12 360 12 248 13 153
CA du Pays de Dreux	78	112 247	12,3 %	19 177	799	Mainvilliers Dreux, Vernouillet Dreux, Vernouillet	Tallemont-Bretagne Les Bâtes Tabellionne Les Rochelles-Barthou	2 310 4 927 1 289	11 898 11 901 12 570
CC du Dunois	5	17 423	15,7 %	18 204	973	Vernouillet	Dunant-Kennedy Les Vauvettes	6 485 1 078	11 464 14 005
CC du Perche	19	18 292	8,9 %	19 254	972	Châteaudun Nogent-le-Rotrou	Camus-Schweitzer Le Val	2 728 1 628	12 203 12 357
<b>INDRE</b>									
CA Castelroussine	15	74 738	10,8 %	19 021	1 199	Châteauroux	Beaulieu Saint-Jean-Saint-Jacques Vaugirard-Saint-Christophe	1 634 4 877 1 597	12 385 11 845 13 620
CC du Pays d'Issoudun	12	20 907	7,1 %	18 688	990	Issoudun (*)	Nation Bernardines	1 484	12 527
<b>INDRE-ET-LOIRE</b>									
CA Tour(s)plus	22	290 114	12,2 %	20 047	1 111	Tours	Bords de Loire Maryse Bastié Sanitas Europe Rives du Cher Rochevinard Fontaines	1 773 2 018 8 783 2 696 2 546 1 078 3 008	12 551 13 775 11 637 13 369 13 957 12 352 12 153
CC du Val d'Amboise	14	28 210	9,7 %	20 108	899	Saint-Pierre-des-Corps La Riche Joué-lès-Tours Amboise	Rabaterie Niqueux Bruère-Marcel Pagnol Rabrière La Verrerie Patte d'Oie-Malétrenne-Plaisance	5 286 1 932 6 218 1 095 1 629	13 823 13 626 12 229 13 585 13 507
<b>LOIR-ET-CHER</b>									
CA Blois Agglopolys	48	104 620	10,2 %	20 067	1 053	Blois	Kennedy-Coty-Croix Chevallier-Sarrazines	10 703	11 652
CC du Pays de Vendôme	12	28 009	11,4 %	18 854	1 007	Vendôme	Les Rottes	3 202	11 629
CC du Romorantinais et du Monestois	15	32 337	4,2 %	18 727	868	Romonranton-Lanthenay	Les Favignolles	1 348	11 675
<b>LOIRET</b>									
CA Montargoise et Rives du Loing	15	60 825	16,6 %	18 206	1 128	Chalette-sur-Loing	Vésine	1 193	12 085
						Chalette-sur-Loing, Montargis	Le Bourg-Chautemps	1 969	11 794
						Chalette-sur-Loing, Montargis, Villemandeur	Le Plateau	3 913	11 413
						Montargis	La Chaussée	3 009	13 807
CA Orléans Val de Loire (AggLO)	22	276 632	11,4 %	20 637	1 316	Fleury-les-Aubrais	Le Clos de La Grande Salle Andrillons Ormes du mail Lignerolles	1 720 2 010 1 166	13 743 12 820 13 841
						Saint-Jean-de-Braye	Pont Bordeau	1 223	13 204
						Saint-Jean-de-la Ruelle	Les 3 Fontaines Les Chaises	2 479 984	11 655 13 803
						Orléans	Dauphine La Source Argonne Blossières	1 337 11 261 7 972 1 514	13 960 12 894 12 394 14 190
CC du Sullias	11	12 870	10,8 %	19 123	1 075	Sully-sur-Loire (*)	Le Hameau	1 384	13 473
CC Giennaises	11	25 598	12,5 %	19 189	1 185	Gien	Champ de la Ville Montoire	1 676 1 515	10 682 12 018
CC Le Cœur du Pithiverais	3	13 340	19,5 %	17 760	1 254	Pithiviers	Quartiers Nord Saint Aignan	1 450 1 157	12 718 11 207

(\*) : communes entrantes

Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; DGFIP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 ; DGCL 2011

## Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en région Centre-Val de Loire



Champ : découpage géographique des EPCI 2015  
 Source : Insee, Recensement de la population 2013